



TERMES DE REFERENCE

QUATRE (04) ASSISTANTS TECHNIQUES EN DEVELOPPEMENT LOCAL (ATDL) EN CHARGE DES APPUIS AUX COMMUNES D'INTERVENTION DU PROJET PIC3 A AMBANJA – DIANA ET TULEAR2 ATSIMO ANDREFANA

Lot 1 : Intervention dans les Communes de la zone Haut Sambirano

Lot 2 : Intervention dans les Communes de la zone Bas Sambirano

Lot 3 Intervention dans les communes de l'axe RN9 Nord

Lot 4 Intervention dans les communes de l'axe RN9 Sud

1. CONTEXTE

Le Gouvernement malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance dans le cadre du projet intitulé « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive » (PIC3). Cette nouvelle phase permettra d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Digital en tant que nouveau secteur cible du projet, et également d'étendre les zones géographiques d'intervention du projet. Ce nouveau projet s'inscrit aussi dans un objectif de contribuer à la relance économique suite à la pandémie de COVID-19 qui affecte le pays depuis mars 2020.

L'objectif du Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

La phase actuelle du Projet PIC2-2 couvre quatre zones géographiques à savoir la région DIANA, ATSIMO ANDREFANA, ANOSY (Sud) et l'île de Sainte Marie.

Sont venus s'y ajouter dans le cadre du nouveau projet PIC3 d'une part le corridor Est du pays incluant les régions ANALANJIROFO, AT SINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO AT SINANANA et, d'autre part, la région d'ANALAMANGA.

En complément des 80 communes cibles du PIC2-2, des communes sélectionnées au niveau de ces cinq nouvelles Régions d'intervention bénéficieront de façon progressive cet appui du PIC3. Le choix de ces communes, dans un processus participatif impliquant les autorités régionales, est en lien avec le développement des secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet.

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires, dont :

- L'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national
- Des appuis transversaux ou régionaux aux secteurs économiques cibles
- La réhabilitation sélective d'infrastructures liées aux secteurs cibles ;
- Le renforcement de la gouvernance locale ;
- Des programmes de soutien financier et technique à l'entrepreneuriat et à des projets privés

Dans son volet Renforcement de la Gouvernance, trois (03) axes d'intervention sont retenus :

- Axe1 : Sécurisation et augmentation des revenus locaux (renforcement des capacités de réponses des collectivités par rapport aux besoins des populations et des opérateurs économiques) ;
- Axe 2 : Restauration et renforcement de la gouvernance et de la qualité de services (gestion financière et budgétaire, redevabilité, etc.) ;

- Axe3 : Appui de la gouvernance aux secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet (planification territoriale, implication des CTD dans les plateformes, application des mesures de régulation, promotion du partenariat pour le développement local, réalisation d'investissement, entretien et maintenance des réalisations, etc.)

L'Antenne du PIC à Ambanja et l'Unité de Coordination du PIC à Atsimo Andrefana sont organisées en plusieurs sous zones selon leur vocation économique et leur situation géographique.

Au vu de ce contexte et enfin d'étoffer son équipe, le Projet propose l'intervention de quatre Assistants Techniques en Développement Local (ATDL), chargé de la mise en œuvre de ce programme de renforcement des communes sur deux sous zones cibles. Lot 1 pour le Haut Sambirano Ambanja ; Lot 2 pour Bas Sambirano Ambanja ; lot 3 pour l'axe RN9 Nord et lot 4 pour l'axe RN9 Sud

2. MISSIONS ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Les missions principales du consultant seront de mener un travail d'appui-conseil aux responsables communaux (i) dans la mise en œuvre des activités d'amélioration des revenus communaux/municipaux ; (ii) d'appuyer le renforcement de la gestion financière et budgétaire, la gestion des ressources humaines et la qualité de services fournis par la commune ; (iii) d'assurer l'appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus par le Projet, et (iv) d'assurer la clôture des activités du projet PIC 2.2.

Les tâches, sans être exhaustives, peuvent se résumer comme suit :

a) Poursuite des activités d'appui dans l'amélioration/ actualisation du système fiscal et du recouvrement

- Accompagner les responsables communaux dans la mise en œuvre des actions conduisant à l'amélioration des ressources fiscales, notamment les fiscalités foncières, et parafiscales, plus particulièrement les recettes provenant des secteurs soutenus par le Projet (intensifier le recouvrement des recettes « classiques » et identifier de nouvelles ressources potentielles) ;
- Accompagner les services communaux dans toutes les actions de sensibilisation et d'information et faciliter l'interface entre ces derniers et les autres parties prenantes dans la mobilisation des ressources (Fokontany, DRI, etc.) ;

b) Renforcement des capacités des personnels communaux, amélioration de la gestion et des services fournis

- Poursuivre la mise en œuvre des outils de gouvernance locale déjà existants au niveau des communes ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités et développer un système de transfert de compétences efficaces au sein des services communaux en collaboration avec les services techniques déconcentrés concernés ;
- Appuyer l'amélioration de leur gestion financière et budgétaire ;
- Capitaliser et consolider les acquis en matière de standard de service ;
- Appuyer les nouvelles communes d'intervention dans le rétablissement des fondamentaux de la gouvernance locale

c) Planification territoriale et appui de la gouvernance aux secteurs/filières soutenus

- Accompagner les communes et les groupements des communes à élaborer un document contenant les « Informations sur leur territoire, notamment économique » en vue d'un plan de développement à portée court et moyen terme
- Accompagner les communes et les groupements des communes à réaliser des projets de développement à vocation économique financés par des Grants

- Accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions communales liées au développement des secteurs/filières soutenus par le Projet (réalisation et gestion des investissements communaux, entretien/maintenance, nettoyage/propreté des villages, application des mesures de régulation prises au niveau des plateformes sectorielles, éventuelle opération de sécurisation foncière des terrains de culture, recensement des producteurs, etc.) ;

d) Clôture des activités du projet PIC 2.2

- Accompagner le projet dans la clôture des activités du projet PIC 2.2 ;
- Accompagner les communes dans l'identification et la mise en œuvre des systèmes/mécanismes d'entretien/maintenance des infrastructures réalisées et la pérennisation des activités entreprises pendant le projet

Et toute autre mission assignée par le Coordinateur National du Projet PIC

3. LA DUREE DU MANDAT ET LE LIEU DE TRAVAIL

Les Consultants seront basés aux chefs-lieux des districts de rattachement. Ils pourraient être appelés à intervenir dans les communes avoisinantes. Ils travailleront sous la coordination de chaque Spécialiste en gouvernance locale de leur Unité de Coordination régionale du PIC respective.

Nonobstant leurs lieux d'affectation, selon les besoins, chaque AT pourra être appelé à effectuer des déplacements dans d'autres zones d'intervention du PIC. En tant que de besoin, la Coordination Nationale du Projet peut l'affecter à une autre zone d'action du PIC.

Le contrat sera un contrat de consultant à plein temps pour une durée de 06 (six) mois renouvelables, du 01 décembre 2023 au 31 mai 2024, et soumise à évaluation satisfaisante des performances à la fin de la période, condition d'un éventuel renouvellement.

Le démarrage de la mission est prévu le 01 décembre 2023.

4. LES RESULTATS ATTENDUS

Livrables

- Un rapport de diagnostic organisationnel et un plan d'action semestriel, incluant un plan d'action de mobilisation des ressources et la stratégie de gestion et de maintenance des équipements et infrastructures réalisées, validé par les responsables communaux au plus tard 2 mois après signature du contrat (Baseline, objectifs, actions prioritaires, résultats attendus, indicateurs de performance mesurables et réalisables) ;
- Des rapports mensuels et relatant les actions entreprises et les résultats obtenus durant les périodes ;
- Un rapport de fin de mandat capitalisant les bonnes pratiques, les mesures d'adaptation adoptées, et les recommandations

5. PROFIL

- Titulaire d'au moins un diplôme de Bac+3 en Géographie, économie, sociologie, travail social, ou autres diplômes équivalents
- Justifiant au moins 5 ans d'expériences dans des projets de développement, en particulier en matière de gouvernance et de développement économique local
- Expérience en matière de décentralisation, de déconcentration et de finance locale
- Expérience en animation et mobilisation sociale
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Connaissance de la Région d'intervention choisie
- Méthodique et rigoureux
- Titulaire d'un permis A